



Association STARTIJENN
55 Quai de l'Yser
29100 DOUARNENEZ
startijennvoiledz@gmail.com

Association Startijenn

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 15 février 2019

Début 18 h maison du Nautisme.

Présents : 40, représentés 5

Le quorum fixé par les statuts étant de 43 présents ou représentés étant atteint, le Président Julien Celton peut ouvrir la séance.

L'ordre du jour suivant a été communiqué par mail aux adhérents avec la convocation à l'Assemblée Générale :

Émargement et prise des cotisations

1. Rapport moral 2018
2. Rapport Financier et budget prévisionnel 2019
3. Rapport d'activité 2018
 1. travaux de restaurations et d'entretien des bateaux
 2. Navigations effectuées en 2018
4. Présentation des projets 2018
5. Questions diverses
6. Délibérations, approbations et votes
7. Renouvellement du Comité et élections des membres du bureau
8. Délibérations, votes et quitus

Dans le rapport moral le Président commence par remercier pour leur présence, les représentants de la municipalité, la presse locale ainsi que l'ensemble des membres de l'association. Il demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour les membres, conjoints, parents et enfants de membres qui nous ont quittés au cours de l'année 2018. Il dresse ensuite l'historique de l'association Startijenn depuis sa création en 2011 par un petit groupe de membres fondateurs. À l'origine l'association

disposait du sloop « Lilou », construit aux Ateliers de l'Enfer, prêté par la Fédération Régionale pour la Conservation du Patrimoine Maritime. À la suite de la résiliation en juillet 2017 de la convention passée avec la FRCPM concernant la mise à notre disposition de Lilou, l'association Startijenn a choisi de faire appel à ses membres afin d'acheter un bateau. Les fonds réunis nous ont permis d'acquérir le Star « Lara » fin août 2017. Nous avons ensuite bénéficié des dons du Chat « Kaz Rouz », du Cormoran « Clinette » et du Bilile Jane « Lady Jane ». Le Président remercie à nouveau les donateurs pour leur générosité. Depuis sa création le nombre des membres de l'association n'a cessé de croître passant de 36 en 2011 à 134 aujourd'hui dont 6 membres d'honneur et 11 membres fondateurs. Une convention a été établie avec la municipalité de Douarnenez précisant les conditions d'utilisation portuaire par l'association Startijenn. Aux termes de cette convention, nous bénéficions de dix grutages gratuits, du tarif « associations » pour les grutages suivants ainsi que des postes amarrage pour nos bateaux ; en contrepartie nous nous engageons à participer à au moins un événement nautique majeur au niveau des Ports de la Ville de Douarnenez et à faire état de la participation et de la collaboration de la Ville de Douarnenez lorsque dans nos communications avec les différents médias.

Le Président rappelle la devise de l'association « Convivialité en mer comme sur mer et transmission du savoir faire marin ». Il évoque rapidement les activités de l'association en 2018 qui seront détaillées par la suite.

Le secrétaire présente le rapport financier. L'exercice 2018 fait apparaître un total de recettes s'élevant à 3470,74 € et un total de charges de 3332,06 €, soit un excédent de 138,26 €. Les résultats cumulés montrent que l'association dispose d'une réserve de 1668,08 €. Le détail des charges par bateau est alors présenté. Le budget prévisionnel fait apparaître un déficit important : les cotisations ne couvrant que le montant des primes d'assurance et des redevances au port de Plaisance, il sera nécessaire de trouver d'autres financements pour la restauration, l'entretien et l'amélioration des bateaux. Gilles le Doaré, Président de la Société des régates de Douarnenez, nous offre une place dans la darse avec les Dragons pour le Star « Lara », nous remercions vivement la SRD pour cette aide précieuse. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2018 nous avons modifié nos statuts afin de souligner le caractère d'intérêt général et culturel de l'association. En août 2018 nous avons adressé un rescrit à l'administration fiscale afin que les dons faits à l'association bénéficient des dispositions prévues par les articles 200 et 238 bis du code des impôts. L'association a été reconnue éligible au régime du mécénat. Nous sommes donc habilités à délivrer des reçus fiscaux donnant droit à une réduction d'impôt. Cette réduction correspond 66 % du montant des dons pour les particuliers et à 60 % pour les entreprises.

Les référents des quatre bateaux de l'association prennent alors la parole pour détailler les travaux de restauration et d'entretien ainsi que les navigations effectuées en 2019. Dans son intervention Didier Maître, commence par remercier l'association Skellig « un Langoustier pour Douarnenez » pour l'aide qu'elle nous apporte pour la restauration de « Kaz Rouz » en mettant à notre disposition son atelier, ses machines et ses compétences techniques. Le remplacement des membrures défectueuses est aujourd'hui terminé et le calfatage a été commencé. Une mezzanine a été posée afin d'entreposer notre matériel.

Christophe Coader fait état des réparations effectuées sur « Clinette » avant sa mise à l'eau. Il subsiste un problème d'étanchéité concernant les œuvres mortes qui sera résolu avant la reprise de la navigation. L'achat de voiles neuves doit être envisagé.

Jean-Vincent Kervarec et François Pernes rendent compte des travaux d'entretien effectués l'an dernier sur « Lady Jane ». Une nouvelle peinture est prévue pour cette année ainsi qu'une révision du haubanage destinée à limiter le dévers du mat.

Le Star « Lara » a reçu une magnifique laque rouge, nous remercions l'équipe de peintres composée Jean-Michel le Bourvellec, Auguste Goer dit Renoir et Pierre Richard dit Manet. Des réserves de flottabilité de 450 litres ont été installées avant la mise à l'eau. Nous avons changé la partie textile des drisses.

Cette année, nos bateaux ont beaucoup navigué et plus de quarante membres de l'association (c'est encore insuffisant) ont participé aux sorties principalement sur « Lady Jane » et « Lara ». David,

Gilles et Bernard ont représenté l'association et la série des Stars lors du « Rendez-vous de la Belle Plaisance » à Bénodet. L'association était présente avec « Lady Jane » à « Douarnenez sur l'eau ». Enfin, « Clinette », « Lady Jane » et « Lara » ont participé aux fêtes marimes et aux « Voiles de Bretagne ».

Les projets de l'association pour 2019 sont présentés par le secrétaire. Dès le printemps « Lara » et « Lady Jane » seront mis à l'eau et seront à la disposition de nos adhérents. Le calendrier des évènements nautiques auxquels nous souhaitons participer est le suivant :

1. Semaine du Golfe du Morbihan, du 27 mai au 2 juin
2. Rendez-vous de la Belle Plaisance du 27 au 30 juin à Bénodet
3. Douarnenez sur l'eau le 29 juin à Douarnenez
4. Sorties avec les autres associations nautiques de la baie
5. Voiles de Bretagne 23-25 août à Douarnenez
6. Fête de la Belle Angèle à Pont Aven
7. Réalisation d'un guidon de club et de vêtements de club

L'Assemblée Générale choisit un logo pour le club et procède à la nomination de nouveaux membres d'honneur sur proposition du Comité sortant. Eugène Floc'h, René Gourlaouen, Jean le Berre et Christian Lastennet sont nommés membres d'honneur à l'unanimité.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité moins une abstention, le rapport financier à l'unanimité. Sur proposition du Président l'Assemblée Générale décide que le Comité sera désormais composé de 12 membres élus pour trois ans et renouvelable par tiers.

L'Assemblée Générale procède ensuite au renouvellement du Comité et du bureau. Didier Maitre et se représente pas. Le nouveau Comité est élu à l'unanimité, il est composé de :

André Belbéoc'h
Julien Celton
Christophe Coader
Hervé Favennec
Daniel Gouyette
Michel Jacq
Jean-Jacques Joncour
Mélanie Kerguenou
Jean-Vincent Kervarec
Delphine Largenton
Bernard Silvi
Nicolas Tallet

Le Comité se réunit pour désigner son bureau

Président : Julien CELTON
Vice-Président : Jean Jacques JONCOUR
Secrétaire : Bernard SILVI
Secrétaire adjointe : Delphine Largenton
Trésorier : Michel JACQ
Trésorier adjoint : Hervé FAVENNEC
Conseiller navigation : Jean-Vincent Kervarec
Conseiller sécurité : Nicolas Tallet

Procès verbal établi le 20 février par le secrétaire, Bernard Silvi



